

Sciences des organisations, mention Comptabilité, Contrôle, Audit

RNCP20102 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	314
Code(s) ROME	M1203, M1202, M1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris-Dauphine

<http://www.dauphine.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les titulaires du master CCA exercent dans les métiers de l'audit, du contrôle, de la comptabilité et du conseil, et plus particulièrement l'expertise comptable et le commissariat aux comptes, qu'ils soient pratiqués en cabinet d'expertise comptable ou d'audit ou au sein d'une direction financière d'entreprise.

Dans le cadre d'une activité en entreprise, le professionnel est responsable de la tenue des comptes (en comptabilité générale et parfois en comptabilité analytique) :

- Rassembler, coordonner et vérifier les données comptables ;
- Elaborer et présenter sous forme normalisée les documents comptables légaux : bilan annuel, compte de résultats et toutes informations ponctuelles demandées par la direction (situations mensuelles, trimestrielles, tableaux de bord...) ;
- Exercer des activités connexes de type financier (trésorerie...), fiscal (calcul d'impôt, déclarations...) ou social (salaires, bilans...). Conseiller la direction sur les prévisions à court terme ;
- Formuler des propositions sur les stratégies à moyen terme à la demande de la Direction

Le titulaire peut aussi avoir une mission de contrôle de gestion : Surveiller les indicateurs de gestion mis en place pour évaluer l'activité de l'entreprise, fournir les informations à la Direction. Analyser les causes et les effets des écarts identifiés entre les objectifs et les réalisations, proposer des actions correctives à mettre en œuvre.

Il peut également avoir une mission d'auditeur externe : mener des missions de conseil définies contractuellement avec le dirigeant dans des domaines très divers (ouverture de capital, fonction personnel, mise en place de systèmes d'information...).

Pour les activités d'expertise-comptable :

- contrôler la régularité, la sincérité et la fiabilité des comptes d'une entreprise par rapport à la législation et aux normes.
- Formuler des remarques et des préconisations sur les comptes et les documents vérifiés, principalement dans un rapport de synthèse remis à la Direction

- Conseiller éventuellement la Direction sur des problèmes de gestion financière et de procédures administratives.

Dans la mission de commissaire aux comptes : intervenir sur des missions d'audit légal pour certifier les comptes de l'entreprise et garantir la fiabilité de l'information financière

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences spécifiques :

- Aptitude à rassembler, coordonner et vérifier les données comptables, à faire de la veille juridique ;
- Maîtrise du droit et de la comptabilité des opérations courantes de l'entreprise, de la gestion des ressources financières ;
- Aptitude à produire les états financiers de différents types de structures, les déclarations fiscales et sociales correspondantes ;
- Aptitude à conseiller la direction, à formuler des préconisations sur les comptes et documents vérifiés ;
- Capacité à mener une mission de contrôle de gestion, d'auditeur externe ou de commissaire aux comptes ;
- Analyse et interprétation de l'ensemble des opérations, conception du système d'information comptable et financier d'une organisation ;
- Travailler en autonomie et en équipe ;
- Communiquer par écrit et oral avec constitution de supports adaptés ;
- Très bonne maîtrise de l'anglais et des TICE.

Compétences génériques :

Travail en autonomie, travail en équipe, capacité de réalisation de projets avec problématique posée, recherche d'informations, argumentation, développement, analyse des résultats, élaboration-rédaction d'une synthèse, communication écrite et orale en français et en anglais avec constitution de supports adaptés.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activités :

- Services comptables et financiers, services de contrôle de gestion ou d'audit interne dans une entreprise industrielle ou commerciale ou dans une organisation publique ;
- Cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes ;
- Banques, compagnies d'assurance

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Expert-comptable, commissaire aux comptes, auditeur financier interne ou externe, contrôleur de gestion, directeur administratif et financier, analyste financier, cadre de la comptabilité, et plus généralement tous les métiers liés au "chiffre".

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable modifiée par l'article 5 de l'Ordonnance 2004-279 du 25 mars 2004 (JO 27 mars 2004)

Articles L820-1 et suivant du code de commerce modifiés par l'ordonnance n°2005-1126 du 8 septembre 2005 - art. 3 JORF 9 septembre 2005 relatifs à l'exercice de la profession des commissaires aux comptes.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 699 €
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 883
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Jury désigné par le Président de l'Université, présidé par un professeur ou un Maître de conférences des Universités et comprenant le responsable de la formation, des enseignants...

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Majorité d'enseignants-chercheurs, ainsi que des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.mastercca.dauphine.fr

<http://www.dauphine.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20102/>